



## CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL.

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil, au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

**MARDI 26 JANVIER 2016 à 20H.**

pour délibérer sur les points suivants :

### SEANCE PUBLIQUE :

1. Démission d'un membre du Collège - acceptation.
2. Adoption d'un avenant au pacte de majorité à la suite de la démission d'un échevin.
3. Prestation de serment d'un nouvel échevin.
4. Subsidés en nature aux différents clubs et associations : rectification.
5. Cahier spécial des charges pour un marché de fourniture d'un camion pour le service voirie et le service distribution d'eau.
6. Cahier spécial des charges pour un marché de fourniture de mobilier pour la nouvelle école de Nassogne.
7. Cahier spécial des charges pour un marché de services pour un auteur de projet pour l'aménagement d'une crèche.
8. Délégations au Collège communal en matière de marché public en vertu des modifications du CDLD.
9. Fins de droit de concessions dans les cimetières d'Ambly, Forrières, Grune, Lesterny et Masbourg.
10. ASBL Géopark Famenne-Ardenne : approbation des statuts et désignation des représentants communaux.
11. Communications.

### HUIS CLOS.

12. Nomination d'un contremaître statutaire.
13. Nomination d'un agent administratif statutaire pour les services Finances - Recette.
14. Nomination d'un agent administratif statutaire pour les services Finances - Recette.
15. Nomination d'un agent administratif statutaire pour les services Population – Etat-Civil.
16. Nomination d'un agent administratif statutaire pour les services Population – Etat-Civil.
17. Nomination d'un agent administratif statutaire pour le service des Ressources Humaines.
18. Nomination d'un agent administratif statutaire pour le service des Ressources Humaines.
19. Nomination d'un agent administratif statutaire pour les services Travaux – Urbanisme.
20. Nomination d'un agent administratif statutaire pour les services Travaux – Urbanisme.
21. Autorisation d'activité complémentaire pour un agent administratif.
22. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un instituteur primaire.

Nassogne, le lundi 11 janvier 2016.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Charles QUIRYNEN

Le Bourgmestre,

Marc QUIRYNEN